

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 100

chargée de l'examen du rapport-préavis N° 2024/13, Stratégie multimédia – Réponse aux postulats de M. Matthieu Carrel et consorts « Citycable et LFO. Quo vadis » et de Mme Céline Misiego « Accès Internet et Télé réseau a des prix avantageux »

Président - Rapporteur :

PERNET Jacques (Libéral-Radical)

Membres présents :

Mme Mathilde MAILLARD (Libéral-Radical)
M. Matthieu DELACRÉTAZ (remplace Mme Diane WILD (Libéral-Radical))
M. Yvan Salzmänn (remplace Mme Astrid LAVANDEROS (Socialiste)) ;
M. Benoît GAILLARD (Socialiste) ;
Mme Caroline CARVALHO ARRUDA (Socialiste) ;
M. Ilias PANCHARD (Les Verts) ;
Mme Prisca MORAND (Les Verts) ;
Mme Anne BERGUERAND (remplace Mme Marlyse AUDERGON (Les Verts)) ;
Mme Anaïs TIMOFTE (Ensemble à Gauche) ;
M. Jean-Blaise KALALA (remplace M. Mathias PAQUIER (Vert'libéraux)) ;
M. Valentin CHRISTE (UDC)

Membres excusés :

M. Namasivayam THAMBIPILLAI (Socialiste).

-

Représentant de la Municipalité :

M. Xavier COMPANYY, directeur SERVICES INDUSTRIELS

Invités :

M. Nicolas WAELTI, secrétaire général
Mme Lorraine BETTENS, responsable Marketing

Notes de séances :

Mme Natalia Montowtt
que le Président-rapporteur remercie pour son excellent travail et sa célérité

Lieu : Rue de Genève 34, Salle de direction des SiL

Date : Lundi 18 mars 2024

Début et fin de la séance : 17h01 – 18h13

Conseil communal de Lausanne

Discussion préalable relative au timing inédit en relation avec ce Rapport-Préavis

La discussion débute sur une note d'étonnement quant à la procédure choisie par la Municipalité : un communiqué de presse a été publié le jour-même où le Rapport-Préavis a été publié et transmis aux commissaires, soit le 14 mars, 4 jours avant notre séance. Le Président-Rapporteur a demandé en entrée de séance si les commissaires présents ont eu le temps d'étudier le Rapport-Préavis pendant le week-end, ce qui est le cas.

Un commissaire se dit étonné par le communiqué de presse qui a eu lieu quelques jours avant la séance du Conseil communal, confirmant la vente des réseaux. Il a été informé à travers la presse des décisions présentées dans le rapport-préavis et qui seront traitées aujourd'hui, alors que le conseil n'a pas encore pu réagir. Il se demande à quoi sert la commission actuelle si les décisions ont déjà été annoncées publiquement.

Une commissaire va dans le même sens et se dit surprise par le ton affirmatif des décisions communiquées publiquement. Par comparaison, elle mentionne une vente similaire de réseau qui était prévue à Genève en 2014, vente combattue par l'extrême gauche qui s'y est opposée par voie de référendum, accepté en votation populaire. Elle dit alors être surprise par la formulation de la communication, prenant en compte la position politique personnelle du Municipal. Elle pense qu'il aurait dû s'attendre à ce que le rapport-préavis provoque des débats au sein du conseil.

Un commissaire s'étonne plutôt du choix des termes du communiqué, où selon lui, il manque la précision qu'une décision du Conseil communal est en attente. En revanche, il était davantage dérangé par le délai tardif de réception du rapport-préavis.

Une commissaire trouve aussi que la formulation du communiqué de presse est désagréable, enlevant ainsi de la légitimité au travail du Conseil communal

Enfin, un commissaire explique qu'en 2013 déjà et à plusieurs reprises le Conseil s'était ému sur les communiqués de presse qui précèdent les réunions du Conseil

La Municipalité rappelle que cette façon de communiquer de manière publique se fait systématiquement pour les rapport-préavis, le document étant public dès sa sortie et non pas au moment de la décision du Conseil communal. La communication des médias est libre et indépendante de la Municipalité. Le rapport-préavis répond aux demandes de développement des activités multimédias à Lausanne mentionnés dans les postulats de M. Carrel et de Mme Misiego. Ensuite, il s'agit d'enjeux de transferts, notamment la propriété des réseaux et la propriété sur les clients. C'est plutôt le transfert des clients qui intéresse les opérateurs, changement qui serait de compétence municipale. Si le Conseil voulait refuser le préavis ou si un référendum devait avoir lieu, la Municipalité devrait mettre les réseaux à disposition du partenaire plutôt que de lui en céder la propriété. Ce refus n'aurait pas d'influence sur le choix de recentrer l'activité multimédia. La Ville compte concentrer ses forces marketing et de développement sur le réseau et prestations de fibre optique à Lausanne, avec des collaborateurs qui connaissent la fibre optique pour valoriser les dizaines de millions investis dans ce domaine par LFO.

Ce préliminaire inédit relaté ci-dessus, la Commission recentre son travail sur le Rapport-Préavis

Conseil communal de Lausanne

Discussion générale

Monsieur le Municipal en charge des Services Industriels explique que la thématique est importante au sein des Services industriels de Lausanne (SiL) à cause de la concurrence présente sur le marché suisse. La Municipalité travaille depuis 2011 sur deux technologies en parallèle. La première est la fibre optique, qui est disponible sur la majorité du territoire lausannois. La deuxième est une technologie plus ancienne : le téléseuil sur cuivre. Celui-ci est désormais minoritaire à Lausanne mais couvre plusieurs communes externes. Ce maintien de deux technologies en parallèle, entraîne des coûts supplémentaires car il faut garder différentes compétences techniques pour les maintenir ainsi que du matériel correspondant à chaque technologie. Celle en cuivre est davantage coûteuse à l'entretien et dans son développement. Le choix s'est donc porté sur un recentrage des activités sur la fibre optique et sur la ville de Lausanne par manque de moyens pour la déployer dans les communes externes. Il pense que la Ville tient dans cette décision un attrait commercial et concurrentiel important face aux acteurs privés, par l'historique de ses services qui maintient la confiance des utilisateurs. Il pense que les SiL ont un lien fort avec les Lausannoises et Lausannois, ce qui est moins le cas dans les communes externes. La Ville a donc cherché un partenaire pour reprendre le téléseuil hors Lausanne et assurer une continuité dans la qualité de service aux clients. Concernant les clients à Lausanne, l'enjeu est de mettre en place une stratégie marketing pour rester attractifs : depuis plusieurs mois les SiL développent diverses offres à bas coûts, notamment Sweez¹ ainsi que des prestations visant les bénéficiaires de l'AVS/AI avec un rabais permanent de 20% sur toutes les prestations. Une promotion marketing est prévue pour le printemps 2024. Il y a également une suite de collaboration avec Netplus². L'objectif des SiL est de demeurer un acteur local, proche des clients.

Les commissaires posent diverses questions / remarques que l'on peut résumer comme suit :

- ce Rapport-Préavis répond tout à fait au postulat de M. Carrel, rappelant également un ancien débat sur un partenariat potentiel entre SiL et Netplus, cette solution de collaboration avec Netplus répondant bien aux besoins actuels, permettant de garder les clients qui décident de déménager en dehors de Lausanne ;
- la stratégie proposée est claire et bonne tout comme il est intéressant de garder un service spécifique local que la Ville va tenter de commercialiser avec Bli bla blo, dont la plus-value sociale se trouve dans les services visant les bénéficiaires de l'AVS/AI ;
- il est important que le service client dans ce projet reste majoritairement humain ;
- se désengager hors de Lausanne, surtout avec le nombre de services qui existent au niveau national, est une décision sage ;
- mettre le focus sur la fibre optique dans la ville est une bonne nouvelle ;
- le rabais proposé pour les personnes bénéficiaires de AVS/AI , répond au postulat de Mme Misiego.
- une commissaire ne voit pas pourquoi privatiser le téléseuil et remet en question la garantie d'un bon service client ainsi que la possibilité que celui-ci ne sera pas délocalisé

¹ <https://sweez.ch/>

² Un fournisseur multimédia Suisse Romand dont la Ville détient 10% du capital <https://www.netplus.ch/fr/a-propos-de-net-552>

Conseil communal de Lausanne

un jour. Elle trouve déplorable d'avoir autant investi dans un secteur compétitif pour le rayonnement d'une ville, pour ensuite le céder au secteur privé ;

- les difficultés auxquelles la Ville fait face dans le secteur télé-réseau sont évidentes ;
- pourquoi le prix de la vente n'est pas mentionnée dans le rapport-préavis ?
- où sera versé le bénéfice extraordinaire mentionné dans le rapport-préavis³ ?
- Est-il possible d'avoir des comparaisons avec d'autres grandes villes ?
- en combien de temps la fibre optique sera-t-elle amortie ? une fois amortie, l'intérêt public ne sera plus présent et pourquoi la fibre optique hors Lausanne est conservée par transfert à LFO ?

A ce stade, la Municipalité répond aux divers points ci-dessus :

- à l'époque il y avait un intérêt public à développer la télécommunication, premièrement pour amener la télévision dans la région lausannoise et plus tard déployer la fibre optique ;
- en dehors de la ville, où les autres opérateurs sont maintenant présents, il n'y a pas d'intérêt à maintenir ce service public lausannois ;
- il n'est pas souhaité d'avoir une activité qui est déficitaire chaque année, d'utiliser donc un budget public dans une activité non-nécessaire et qui cause des pertes ;
- la Ville veut maintenir à Lausanne ce service pour pouvoir amortir la fibre optique qui a demandé des investissements importants, alors que le réseau en dehors de la commune est déjà entièrement amorti depuis plusieurs années ;
- le prix se trouve en haut de la fourchette des prix (par rapport à Bâle par ex.) ; il est négocié par client et non pas en fonction de la longueur des réseaux ;
- Concernant le bénéfice, il ira dans la caisse communale pour partie directement et pour partie ultérieurement pour permettre, si nécessaire, au résultat du multimédia de correspondre à celui prévu au budget, hormis une part permettant de compenser le coût du projet. Il ne pourra pas être investi dans d'autres réseaux ;
- pour ce qui concerne la comparaison avec d'autres grandes villes, il existe deux modèles : les villes qui ont le réseau seul et celles qui ont le réseau avec le service, comme c'est le cas à Lausanne et pour les partenaires Netplus. Dans les grandes villes les activités se sont recentrées sur le réseau, sans maintenir le service. A Genève par exemple il y a uniquement le réseau qui est opéré par les SIG ; il n'y a pas de service, celui-ci est géré par Salt, Sunrise et d'autres. A Bâle par exemple le réseau ainsi que les clients ont été entièrement revendus à Sunrise. Il y a donc plusieurs modèles mais beaucoup de recentrage. Lausanne est dans le big five des villes suisses qui ont déployé la fibre optique en avance, dans l'optique de l'attractivité d'une smart city ;
- l'amortissement de la fibre optique se fera sur plusieurs décennies, entre soixante et huitante ans selon les composants ; la Ville a un intérêt fort de disposer d'un réseau de fibre optique, pour des raisons commerciales ainsi que dans la poursuite de l'objectif de smart city. L'aspect de l'amortissement est double : dans les autres communes (à savoir

³ Rapport-préavis N°2024/13, Chapitre 9.1, p.6 « Le télé-réseau étant entièrement amorti, sa vente entraînera un bénéfice extraordinaire en 2024, qui ne figure pas au budget. »

Conseil communal de Lausanne

Prilly, le Mont-sur-Lausanne et Epalinges) le réseau de fibre est déjà amorti et permet de fournir des prestations aux SIL pour le développement des compteurs intelligents et pour LFO de disposer de quelques centaines de prises supplémentaires commercialisables. De plus, dans les autres communes la fibre a été très peu développée, il s'agit surtout d'une centaine d'appartements qui se trouvent aux frontières communales de la ville. Ces quelques points sont gardés car Lausanne gère aussi le gaz et l'électricité de ces habitations. Actuellement, Swisscom annonce qu'ils vont développer la fibre optique partout (surtout dans les zones urbanisées) durant les cinq prochaines années. D'autres Villes sont en cours de déploiement de la fibre optique, comme la ville de Morges. Il souligne donc que cette infrastructure est très chère pour les acteurs privés et que Lausanne a une dizaine d'années d'avance sur les villes aux alentours grâce à la contribution de la Municipalité et LFO.

Discussion particulière (les chapitres où la discussion est demandée sont mentionnés)

Chapitre 4. Recentrage et rationalisation des activités :

Deux commissaires posent diverses questions :

- quid des personnes âgées qui ont de la difficulté dans l'usage technologique ?
- concernant la durabilité, la fibre optique ne consomme-t-elle pas davantage d'énergie du fait des grandes capacités de transfert de données mises à disposition ?
- comment s'assurer de garder les clients qui sont sur la frontière de la commune ou est-ce qu'il ne serait pas plus intéressant de vendre ces clients à *Swisscom* qui planifie d'étendre son réseau de fibre optique ?
- qu'en est-il de certains services à Lausanne qui disposent de leurs propres lignes de fibre optique si cette infrastructure n'appartient pas à LFO mais est restée une propriété de la Ville utilisée exclusivement par l'administration communale. Pourquoi n'ont-elles pas été transférées à LFO ?

La Municipalité répond à ces questions relatives au chapitre 4

- la Ville est consciente des besoins d'adaptation des services pour les personnes âgées pour éviter la fracture numérique. Le site de Bli bla blo, propose une prestation simplifiée à prix réduit qui vise ces personnes avec moins de chaînes et des télécommandes plus simples. Elle mentionne également l'offre historique de télévision seule pour le prix très avantageux de 29.95 CHF qui est encore maintenue pour les personnes qui l'utilisent actuellement, souvent des personnes âgées, mais qui va disparaître petit à petit car elle n'est plus commercialisable pour des nouveaux clients. Le raccordement universel⁴ est l'obligation de *Swisscom*. La majeure partie de l'infrastructure du télé-réseau de la commune sera décommissionnée et seules quelques parties en cuivre seront conservées à l'intérieur des bâtiments, uniquement pour l'envoi d'information et la réception TV pour que les personnes âgées qui ont plus de difficultés techniques n'aient pas à changer de

⁴ <https://www.swisscom.ch/fr/clients-privés/abonnement-telephonie-fixe/service-universel.html>

Conseil communal de Lausanne

modèle. Par contre, la voie de « retour », nécessaire à une connexion internet, sera décommissionnée d'ici 2025.

- pour ce qui est de la durabilité, la fibre optique ne consomme pas beaucoup, moins que l'usage de la 5G et surtout moins que le cuivre. La consommation énergétique liée aux données est effectivement de plus en plus élevée, mais est indépendante de la technologie ; il vaut donc mieux qu'elle transite par une technologie elle-même très peu consommatrice.
- les clients de Bli bla blo utilisent ces quelques prises à la frontière de Lausanne qui vont être conservés. L'intérêt de les conserver tourne autour des besoins industriels dans ces communes et pour l'investissement qui a été fait. La fibre optique était même déjà déployée dans les années 90, mais pour un usage industriel ou administratif. Ces réseaux ne sont donc pas commercialisés auprès du public.

Chapitre 4.1. Les prestations des SIL :

Les immeubles à usage collectif (EMS, hôpitaux, hôtels, entreprises, etc.) continueront de bénéficier d'un prix réduit.

Chapitre 5. Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts « Citycable et LFO. Quo vadis » :

Chapitre 5.2 Réponse de la Municipalité :

une collègue du parti de M. Carrel, auteur du postulat, est satisfaite de cette première étape. Toutefois, elle avoue que fondamentalement son parti estime que LFO SA n'est plus nécessaire car il ne présente aucun service d'intérêt public.

Chapitre 6. Postulat de Mme Céline Misiego « Accès Internet et Télé réseau à des prix avantageux » :

Une conseillère n'est pas favorable à la privatisation d'un service public mais pense que le rabais proposé pour les bénéficiaires des prestations complémentaires d'AVS/AI est satisfaisant, même si celui-ci aurait pu s'élever au-delà des 20%⁵.

Le prix spécial historique de CHF 29.95 ne peut plus être pratiqué ; le nouveau prix de 39.90 CHF porte sur la prestation 'télévision seule' offert à travers la fibre optique. Avec le rabais de 20%, le prix de cette prestation, qui offre un meilleur service, se monte à 32.- CHF, ce qui est très proche du prix historique. Ce rabais touche désormais toute personne qui touche l'AVS/l'AI.

⁵ Rapport-préavis N°2024/13, Chapitre 6.2, p.6 « La Municipalité a répondu favorablement à cette demande en pérennisant le rabais de 20% pour les personnes au bénéfice des prestations complémentaires de l'AI et de l'AVS et en l'élargissant à l'ensemble des bénéficiaires de l'AI et de l'AVS.»

Conseil communal de Lausanne

Chapitre 9.2. Aspects financiers – incidences sur le personnel :

Pour ce qui concerne les collaborateurs qui sont ou seront transférés à l'interne ou dans des entreprises privées, il reste encore quelques collaborateurs avec qui la Ville a des discussions avancées.

Il y a eu quelques transferts sur certaines activités dans d'autres réseaux où il manque souvent du personnel. Il y a eu quelques transferts à durée déterminée également. Il y a eu quelques démissions volontaires pour rejoindre un autre emploi ainsi que des personnes qui sont parties et qui vont partir à la retraite.

Le but de ces changements est de réduire drastiquement les coûts et rétablir la rentabilité du secteur télécommunication – le déficit ne devant pas être porté par la Ville.

Même si le projet de recentrage n'avait pas lieu, cette réduction de collaborateurs n'aurait pas été évitée.

Chapitre 10 : Conclusions de la commission :

Un commissaire a quitté la séance avant le vote des conclusions 2 et 3

Vote conclusion 1 :	9 oui	1 non	2 abstentions
Vote conclusion 2 :	10 oui	1 non	0 abstention
Vote conclusion 3 :	8 oui	3 non	0 abstention

Lausanne, le 27 mars 2024

Le rapporteur
Jacques Pernet